



Rapport sur le devoir de Diligence du Cobalt annuel

A propos de CTT

Compagnie de Tifnout Tiranimine – CTT, filiale du Groupe MANAGEM, opère dans la recherche, l'exploitation et le traitement du cobalt à travers deux sites :

- le site minier de « Bou-Azzer » (CID003279), situé à 120 km au sud de la ville de Ouarzazate et qui est l'une des plus anciennes mines de MANAGEM, ayant la particularité d'extraire le cobalt en tant que minerai primaire et,
- le site industriel de raffinerie du cobalt (CID003280), alimenté en cobalt concentré, situé dans le complexe hydro-métallurgique de Guemassa à 30 km de Marrakech.

Le présent rapport dresse les avancées réalisées concernant le devoir de diligence du Cobalt depuis le précédent rapport couvrant la période de mai 2021 à août 2022. Le présent rapport couvre la période de septembre 2022 à mars 2024.

Approvisionnement responsable en Cobalt

Le Groupe Managem et sa filiale CTT se sont engagés à s'assurer que la chaîne d'approvisionnement en Cobalt soit responsable et exempte de conflits armés ou de graves violations des droits de l'Homme.

Ces engagements ont été formalisés par une politique d'approvisionnement responsable en cobalt en 2019. Cette politique a été actualisée en juin 2022 et mise en ligne sur le site internet du groupe : www.managemgroup.com

Les engagements du Groupe et sa filiale CTT sont en ligne avec les principes directeurs de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une chaîne d'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, selon les cinq étapes suivantes :

- Etape 1 : Établir des systèmes solides de gestion de l'entreprise,
- Etape 2 : Identifier et évaluer les risques associés à la chaîne d'approvisionnement,
- Etape 3 : Concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour réagir aux risques identifiés,

- Etape 4 : Effectuer un audit indépendant mené par des tiers sur les pratiques de diligence,
- Etape 5 : Publier chaque année un rapport sur l'exercice du devoir de diligence concernant la chaîne d'approvisionnement.

Etape 1 : Établir des systèmes solides de gestion de l'entreprise

Formalisé en Août 2019, l'engagement du devoir de diligence est également inclus dans le Code Ethique et de Conduite des affaires du Groupe édité en mars 2020.

Ce Code s'applique à l'ensemble de ses filiales y compris CTT.

Le devoir de diligence est porté par le top management, selon trois niveaux de responsabilités :

- Comité Exécutif : la plus haute instance de gouvernance exécutive au sein du Groupe Managem a notamment pour prérogative la définition des domaines d'engagements et l'organisation du pilotage de la démarche du devoir de diligence,
- Comité 3R (Réputation, Risques et RSE) : définit le plan stratégique pour des démarches de progrès continu et pilote les plans d'actions de mitigation des risques,
- Comité du devoir de diligence : Veille sur l'application de la politique d'approvisionnement responsable, et responsable de l'exercice du devoir de diligence, l'évaluation des risques dans la chaîne d'approvisionnement en termes de zones à risques et fournisseurs et de la mise en place d'une démarche d'amélioration continue.

Une communication régulière

CTT met en œuvre un plan de diffusion de la politique en matière du devoir de diligence à l'attention des parties prenantes pertinentes à travers notamment l'organisation de sessions de sensibilisation et de formation dédiées.

Les supports de formation sont actualisés à l'aune du retour des évaluations à chaud des participants et la veille réalisée sur le sujet.



Durant la période du présent rapport, l'effort de communication et de sensibilisation a été poursuivi à travers les actions suivantes :

- Une formation est systématiquement déroulée sur le code d'éthique lors de la phase d'intégration des nouvelles recrues (Cadres et Employés Technicien et Agents de Maitrise)
- Une formation sur les droits de l'homme dans le travail a été dispensée au profit des agents en charge de la sûreté et la surveillance du site,
- Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement interne sont sensibilisés sur la nature des risques, leur impact et la méthodologie d'évaluation et les actions d'atténuation éventuelles de ces risques tels que spécifiés dans le manuel interne du devoir de diligence.
- Communication et échanges avec les acteurs externes sur les allégations

Etape 2 : Identifier et évaluer les risques associés à la chaîne d'approvisionnement

Le déploiement de la politique s'est accompagné de la formalisation et la mise en place d'un système de gestion des risques articulé autour d'un manuel interne du devoir de diligence et accompagné d'un système de traçabilité adéquat faisant l'objet des évaluations internes et externes.

Manuel du devoir de diligence

Le manuel du devoir de diligence est un ensemble de procédures qui décrivent les mesures mises en place, selon les cinq étapes du guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables. Le manuel définit ainsi la méthodologie d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques.

Un questionnaire pour la connaissance du fournisseur (KYC) a été conçu et est mis en place pour évaluer le degré d'intégration des enjeux de responsabilité sociétale notamment en matière de droits de l'homme, de conditions de travail, de devoir de diligence, de la protection de l'environnement et la chaîne d'approvisionnement en minerais. Cette évaluation donne lieu à une notation pour déterminer la nature des risques et les gérer efficacement en conséquence.

Au cours de la période couverte par ce rapport, CTT n'a pas eu de fournisseurs tiers de cobalt.

De même, la méthodologie interne conçue pour l'identification des zones de conflit ou à haut risques (ZCHR) est axée sur trois critères : l'existence de conflit, la bonne gouvernance et la promotion des droits humains, en définissant des seuils pour chacun de ces critères. Cette évaluation s'appuie sur les sources publiques suivantes pertinentes et fiables, qui sont régulièrement mises à jour :

- Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies – Pour apporter une solution à un problème concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationale.
- Conflict-affected and high-risk areas under EU Regulation 2017/821 - Une liste indicative, non exhaustive et régulièrement mise à jour des zones de conflit et à haut risque (CAHRA) (telles que définies par le règlement 2017/821).
- Global Peace Index - State of Peace (GPI) – mesure composite pour classer 163 pays selon leur degré de pacifisme.
- Corruption Perception Index (CPI) - L'IPC classe 180 pays et territoires dans le monde en fonction de leur niveau de corruption perçue dans le secteur public.
- Human Development Index (HDI) - mesure composite de la longévité, de l'éducation et du revenu d'un pays, pour 189 pays.

Des notes pondérées sont attribuées à chaque critère, pour obtenir au final une note global qui permet déterminer le niveau de risques et la diligence correspondante à mener.

Dans le manuel quatre niveaux de risques sont définis :

- Faible nécessitant une diligence classique,
- Modéré nécessitant une surveillance,
- Significatif nécessitant une diligence complémentaire,
- Elevée nécessitant une diligence poussée,

Au cours de la période couverte par ce rapport, aucune zone de conflit ou à haut risque n'a été identifiée.

Etabli en juillet 2019 et actualisé en Août 2021 et août 2022, le manuel fait référence au Code Ethique et de conduite des affaires et intègre un volet spécifique à la méthodologie d'évaluation, de sélection et de réévaluation des fournisseurs.



Management

Creating value beyond mining

Système de traçabilité

Les données relatives aux fournisseurs, éventuels, et aux transactions sont recueillies et sauvegardées à travers un système de traçabilité avec la documentation appropriée pour le maintien, l'accessibilité et l'archivage des dossiers pour une durée de cinq ans.

Les équipes opérationnelles, s'assurent du suivi et de la consolidation des transactions de la matière systématique.

Cette traçabilité permet de faire le suivi de la supply chain depuis l'approvisionnement à la production des produits finis selon le système de management de la qualité.

Alerte professionnelle

En ligne avec le déploiement de son Code Ethique et de Conduite des affaires, le Groupe a mis en place une adresse mail professionnelle, ainsi qu'un numéro de téléphone, pour remonter tout cas de non-conformité avec les dispositions du Code y compris le sujet sous revue.

L'adresse alerte_compliance@managemgroup.com, ainsi que le numéro de téléphone : 07 01 00 82 45, sont accessibles aux parties prenantes externes via le site du Groupe.

Le Comité Ethique du Groupe a pour mission de prendre en charge toute remontée, de diligenter les investigations nécessaires et de communiquer les résultats.

Sur la période couverte par ce rapport aucune investigation du comité de due diligence n'a été menée.

Etape 3 : Concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour réagir aux risques identifiés

L'amélioration continue du devoir de diligence repose sur trois leviers principaux que sont la sensibilisation et la formation, les audits et contrôles internes et enfin le suivi des performances de la chaîne d'approvisionnement.

Une vérification annuelle

L'approche du devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement responsable en cobalt a fait l'objet de vérification par la Direction du Développement Durable et de Responsabilité Sociale du Groupe avec l'entité des achats des matières secondaires.

La mise en œuvre du plan d'actions piloté par le comité du devoir de diligence a permis de mener les actions d'améliorations suivantes :

- Actualiser la note d'organisation
- Actualiser le manuel suite aux changements organisationnels
- Formalisation de la Clause DD

Une performance suivie

Le comité du devoir de diligence assure la remontée nécessaire sur les principales informations dans sa chaîne d'approvisionnement responsable du cobalt pour le suivi de la performance de ce processus à l'attention du Comex.

Etape 4 : Effectuer un audit indépendant mené par des tiers sur les pratiques de diligence

La démarche de CTT concernant le devoir de diligence a fait l'objet d'un audit de la mine à BouAzzer ainsi que du Complexe hydrométallurgique de Guemassa portant sur la période de juillet 2021 à janvier 2023.

L'audit a été réalisé par le Cabinet « Arche advisors », un tiers indépendant spécialisé dans les audits des chaînes d'approvisionnement du 13 au 17 février 2023.

Les résultats de l'audit sont rapportés dans les rapports sommaires d'évaluation suivants :

CTT Bou-Azzer :

<https://www.responsiblemineralsinitiative.org/media/docs/Public%20Reports/Bou%20Azzer%20Public%20Report.pdf>

Complexe Hydro-métallurgique de Guemassa:

<https://www.responsiblemineralsinitiative.org/media/docs/Public%20Reports/CTT%20Guemassa%20Public%20Report.pdf>

Etape 5 : Publier chaque année un rapport sur l'exercice du devoir de diligence concernant la chaîne d'approvisionnement

Le rapport sur le devoir de diligence du cobalt est établi pour rendre compte des résultats de la démarche de CTT. Il est publié sur le site web du Groupe.